



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 6 décembre 2022</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 19 décembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	---

**Délibération n°12**

**Rapporteur : Mme Annabelle MOREL**

**Objet : Convention pour la mise à disposition d'archivistes par le Centre de Gestion**

La commune d'Ugine possède un fonds d'archives important, reparté dans quatre magasins, dont un fonds ancien, composé notamment des archives d'Héry, qui ont une valeur historique, mais aussi, un fonds plus récent qui répond aux obligations légales de conservation.

Depuis 2008, des archivistes ont été mises à disposition par le Centre de Gestion. En collaboration avec nos services, cela a permis de procéder au récolement légal. Près de 7000 boîtes d'archives ont été recensées. Le désengorgement des services a été enclenché par la destruction des documents, selon les procédures légales et par le versement des services aux archives.

Il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette action avec notamment les objectifs suivants :

- Détermination des éliminations légales avec les services,
- Versement des services aux archives,
- Poursuite du classement des archives,
- Finalisation du classement du fonds ancien d'Héry,
- Gestion des objets (tableaux...)

Pour ce faire, il est proposé de reconduire cette mission sur une période de trois ans pour les années 2023 à 2025, à hauteur de 60 jours par an, en validant la convention de mise à disposition d'archiviste par le Centre de Gestion.

Le montant journalier de cette prestation est fixé par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG 73). A ce jour, il s'élève à 230 € auquel s'ajoutera les frais de déplacement de l'intervenant.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide de poursuivre la mission d'archivage avec le CDG 73 selon les modalités présentées ci-dessus,**
- **Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant à signer la convention de mise à disposition et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212\_DE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

